



Etuis
Pharmaceutiques



Notices
Pharmaceutiques



Chevalets
Pharmaceutiques

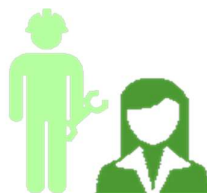
Communication On Progress 2019



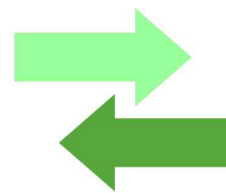
Impacts sociétaux
des produits



Impacts des process
sur l'environnement



Responsabilité
employeur



Ethique des affaires et
relation fournisseurs

MMP PACKETIS

Monsieur le Secrétaire Général

MMP Packetis a décidé d'adhérer et de soutenir le Pacte Mondial de l'ONU en mars 2019.

J'ai le plaisir de vous confirmer notre engagement et notre souhait de continuer à promouvoir les 10 principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je réaffirme notre volonté de faire progresser ces principes en les intégrant à notre stratégie d'entreprise.

Dans le cadre de notre publication, et à travers les orientations sociales et environnementales décrites ci-après, nous souhaitons poser les fondements de notre politique de responsabilité sociétale. A ce titre, MMP Packetis s'engage à travers une démarche éthique à une politique de confiance mutuelle fondée sur la compréhension, qui constitue la base d'une collaboration constructive au sein de l'entreprise et avec nos partenaires commerciaux.

Dans une logique de communication responsable et transparente, nous rendrons accessible et publique ces informations et nos actions.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire-Général, l'expression de ma très haute considération,

Béatrice Jacquet
Chief Executive Officer



1 La Responsabilité sociétale d'Entreprise chez MMP PACKETIS

1.1 Organisation de la RSE chez MMP PACKETIS

Le responsable HSE de MMP PACKETIS pilote les enjeux HSE (Hygiène Sécurité et Environnement) et coordonne la démarche.

La démarche RSE de MMP PACKETIS est conforme et s'inscrit en pleine cohérence avec le Code de Conduite du Groupe MAYR-MELNHOF dont MMP PACKETIS fait partie.

1.2 Les attentes des parties prenantes

MMP PACKETIS entretient notamment des liens avec les salariés, les clients, les fournisseurs ;

Les relations avec ces différentes parties prenantes ainsi que les actions visant à satisfaire leurs attentes majeures sont traitées dans les différents chapitres de cette COP.

De plus, MMP PACKETIS, en souscrivant à des démarches spécifiques via des plateformes spécialisées telles qu'EcoVadis, CDP supply chain (Carbon Disclosure Project) ou Ecodesk, répond aussi à des demandes de ses clients.

Le questionnaire EcoVadis évalue l'ensemble de la politique RSE de l'entreprise. En 2018 MMP PACKETIS a obtenu un score de 80/100, présentant l'entreprise comme ayant une approche RSE structurée ainsi que des engagements et actions tangibles sur les enjeux principaux du Groupe.



L'évaluation se détaille comme suit :

- **90 sur les sujets environnementaux** (thématique « Impacts environnementaux des process » et enjeux « Matières premières » et « Emballages des produits » du présent rapport)
- **80 sur les sujets sociaux** (thématique « Responsabilité employeur »)
- **60 sur les sujets éthiques** (Enjeu « santé et sécurité des consommateurs » et « éthique des affaires »)
- **70 sur les sujets des achats** et fournisseurs (enjeu « Fournisseur »)



Le questionnaire CDP supply chain porte sur l'évaluation de la politique climatique d'une entreprise. En 2018 MMP PACKETIS a été évalué à B. Ce qui signifie que la société s'est engagé dans une démarche climat ambitieuse



La plateforme Ecodesk est renseignée depuis 2011 selon 4 principaux critères :

- Les émissions de carbone
- L'énergie
- L'eau
- Les déchets



1.3 Enjeux et engagements RSE

L'analyse des activités de MMP PACKETIS et des questionnaires clients CDP Supply chain et EcoVadis a permis d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux majeurs de la société, qu'ils portent sur les opérations, sur les fournisseurs en amont ou sur les clients en aval.

Ces enjeux, structurés en 4 piliers, sont cohérents avec les guidelines de la GRI G4 (Global Reporting initiative V4), le Pacte Mondial et les pratiques du secteur :



Impacts sociétaux des produits



Impacts des process sur l'environnement



Responsabilité employeur



Ethique des affaires et relation fournisseurs

Impacts sociétaux des produits

Matières premières	→ Minimiser les consommations de matières premières Assurer le recyclage de nos produits
Emballage des produits	→ Minimiser les consommations de matières premières lors du transport des produits vers les clients
Santé et sécurité des consommateurs	→ Soutenir nos clients dans la lutte contre la contrefaçon S'assurer de la non dangerosité de nos produits

Impacts environnementaux des process

Eau et effluents	→ Limiter la consommation d'eau dans les process Optimiser la génération d'effluents pollués
Energie	→ Optimiser les consommations énergétiques des usines
Solvants et COV	→ Limiter la consommation de solvants et la génération de COV
Déchets	→ Limiter la production de déchets, notamment de déchets dangereux
Gaz à Effet de Serre	→ Réduire les émissions de GES de 20% (en gCO ₂ e/m ² de produits scope 1, 2 et 3 entre 2011 et 2021)

Responsabilité employeur

Santé et sécurité des employés	→ Limiter les maladies professionnelles pour nos collaborateurs 0 accident du travail
Carrières et formation	→ S'assurer de la mise à jour des connaissances des salariés
Rémunération et avantages	→ Offrir des rémunérations et des avantages motivants
Diversité	→ Lutter contre toute forme de discrimination

Ethique des affaires et relation fournisseurs

Ethique des affaires	→ Mener les activités de MMP PACKETIS dans le respect strict de l'éthique des affaires
Fournisseurs	→ Intégrer la RSE dans le choix des fournisseurs Traiter les fournisseurs avec respect et équité

2 Impacts sociétaux des produits

MMP PACKETIS est certifiée ISO 9001, ISO 14001 et Imprim'Vert pour l'ensemble de ses 5 sites.

2.1 Matières premières

Actions à poursuivre en 2019 :

- Réduction des grammages des produits en concertation avec les clients
- Certification des papiers et cartons (FSC® [FSC® C110973] et PEFC™ [PEFC™ / 10-32-2525]) en concertation avec les clients
- Utilisation d'encre végétale en concertation avec les clients
- Depuis 2010 MMP Packetis est labellisé Imprim'Vert. Le cahier des charges du label Imprim'Vert est fondé sur 5 grands critères : la bonne gestion des produits dangereux, la sécurisation des liquides dangereux, la non-utilisation de produits toxiques, la sensibilisation environnementale des salariés et les suivis des consommations énergétiques.

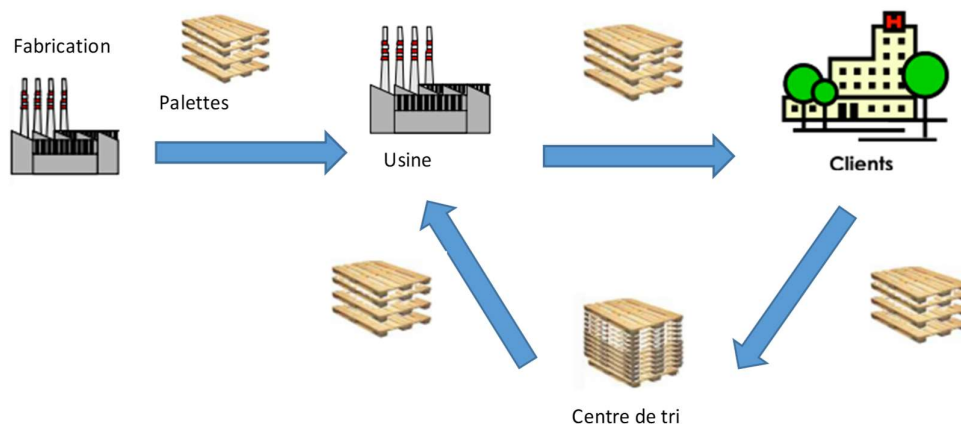


2.2 Emballage des produits

Actions à poursuivre en 2019 :

- Programme de recyclage de palette – conception, mise en œuvre
L'objectif sera :
 - L'harmonisation des palettes utilisées
 - La réutilisation par les différents acteurs de la chaîne logistique





2.3 Santé et sécurité des consommateurs

Actions à poursuivre en 2019:

- Hologrammes, micro-textes, encres et pigments de sécurité visant à assurer la traçabilité et l'authentification des produits en collaboration avec nos clients.
- En ce qui concerne REACH, MMP Packetis s'astreint à :
 - o n'utiliser aucune des substances de l'annexe XIV
 - o n'utiliser les substances de l'annexe XVII uniquement dans les cas d'emploi autorisés,

Actions prévues en 2019 :

- En ce qui concerne REACH, MMP Packetis s'astreint à :
 - o tout mettre en œuvre pour écarter les produits contenant une substance appartenant à la liste candidate.

3 Impacts environnementaux des proces

MMP PACKETIS est certifié ISO 14001 et Imprim'vert.

Le code de conduite du Groupe Mayr-Melnhof intègre la protection de l'environnement.



3.1 Eau et effluents

Actions à poursuivre en 2019 :

- Mesure globale des consommations d'eau
- Traitement des effluents de process par un prestataire spécialisé
- Surveillance de la quantité d'eau mise en œuvre pour la fabrication des plaques d'impression.

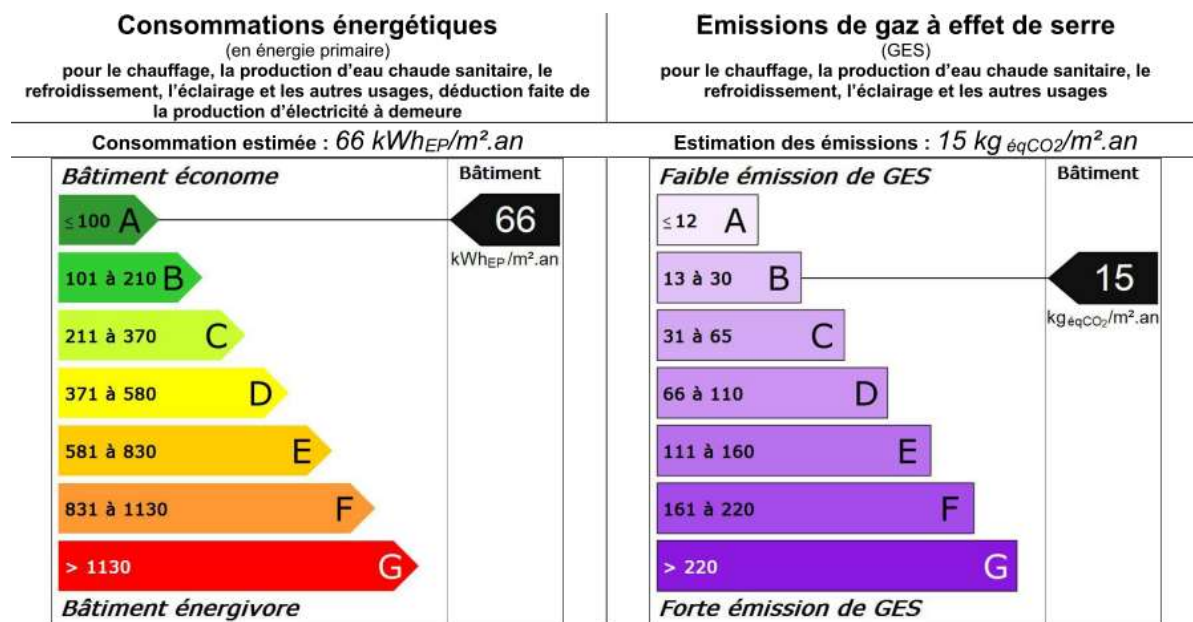


3.2 Energie

Actions réalisées et à poursuivre en 2019 :

- Réalisation d'un Bilan Carbone®
- Réalisation d'un audit énergétique détaillé en 2015
- Passage des sites en éclairage LED

- Installation d'une nouvelle chaudière plus performante
- Utilisation de voitures électriques pour les navettes intersites
- Réalisation de Diagnostic de performance énergétique « DPE »



- Mise en place des Indicateurs de Performance Energétique (IPE)

3.3 Solvants et émissions de COV (Composés Organiques Volatiles)

Actions à poursuivre en 2019 :

- Remplacement d'une part des solvants utilisés pour la maintenance de pièces par des fontaines biologiques
- Traitement des effluents contenant du solvant par un prestataire spécialisé

3.4 Production de déchets

Actions à poursuivre en 2019:

- Suppression de l'ensemble des produits toxiques
- Tri du papier dans les déchets banals
- Systématisation des bacs de rétention (minimisation d'impact en cas d'incident)

Action prévues en 2019 :

- Meilleure revalorisation des déchets avec le service des achats.

3.5 Emissions de GES (Gaz à Effet de Serre)

Actions à renouveler en 2019 :

- Réalisation d'un bilan carbone depuis 2011 et vérification par une société externe des scopes 1 et 2
- CDP

Données vérifiées par



4 Responsabilité employeur

Conformément au code de conduite du Groupe, MMP PACKETIS met en œuvre les thématiques sociales suivantes :

- Respect des droits de l'homme et interdiction du travail des enfants
- Respect du droit d'association et de représentation du personnel
- Horaires de travail (accord sur les horaires de travail) et salaires (négociation annuelle avec les délégations syndicales)
- Développement des compétences des salariés
- Promotion de la diversité
- Protection de la santé et sécurité sur le lieu de travail

4.1 Santé et sécurité des employés (dont drogue et alcool)

Un programme portant sur l'ergonomie et l'aménagement des postes de travail a été démarré en 2015. La CARSAT et l'ARACT participent aux travaux sur la réduction des TMS.

Actions à poursuivre en 2019 :

- Affichage en temps réel des objectifs et des KPIs santé et sécurité à l'entrée des sites
- Affichage de fiches sécurité-environnement dans chaque service de production (description de la manipulation des produits constituant un risque, méthode d'élimination des déchets par type et les gestes et postures adéquates pour manipuler les charges lourdes ainsi que le rappel du port des Equipements de Protection Individuels)
- Formation d'Ergonome en collaboration avec la CARSAT

Actions prévues en 2019 :

- Amélioration de la sécurité lors de la circulation des chariots

4.2 Rémunération et avantages

Actions à poursuivre en 2019 :

- Participation et intéressement

4.3 Diversité

Actions à poursuivre en 2019 :

- Appel à des sociétés ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
- « Solidarity Sourcing » (Solso)
 - o MMP Packetis s'est engagé à intégrer pleinement le concept de « Solso » dans sa gestion des intérimaires. Notre but consiste à faire en sorte que les personnes économiquement vulnérables, telles que les personnes handicapées, bénéficient d'un accès équitable à l'emploi. Nous avons ainsi recruté en intérim des personnes ayant un profil « Solso » pour certaines de nos activités en 2017.

5 Ethique des affaires et relation fournisseurs

5.1 Ethique des affaires

Code de Conduite du Groupe Mayr-Melnhof diffusé et explicité à 100% de l'encadrement

5.2 Choix et relation avec les fournisseurs

Actions à poursuivre en 2019:

- Intégration par le service achat des spécifications REACH dans la relation avec les fournisseurs

Actions à poursuivre en 2019 :

- Intégration des éléments RSE dans les évaluations et audits fournisseurs via un mailing

6 Table de correspondance pacte Mondial

Le Groupe est adhérent au pacte Mondial de l'ONU. Ci-dessous, la table de correspondance des principes du pacte Mondial avec les enjeux identifiés par MMP Packetis.

DROITS DE L'HOMME

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

- 5 Responsabilité employeur
- 6. Ethique des affaires et relations fournisseurs

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

- 5 Responsabilité employeur
- 6. Ethique des affaires et relations fournisseurs

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

- 3 Impacts sociétaux des produits
- 4. Impacts environnementaux des process

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

- 6. Ethique des affaires et relations fournisseurs